

Pièce spécifique à fournir au CFE en cas d'exercice d'une activité réglementée



Certaines activités nécessitent une déclaration ou une demande d'autorisation pour pouvoir être exercées. Le greffe s'assure que les conditions requises sont remplies avant d'immatriculer l'entreprise au Registre du commerce et des sociétés (RCS).

Le tableau ci-dessous mentionne les principales activités pour lesquelles le greffe procède à une vérification **avant** de procéder à l'**immatriculation** ou à la modification (en cas de changement de dénomination sociale, de dirigeant ou de transfert de siège, par exemple).

Si vous exercez l'une des **activités réglementées** référencées, vous devez ajouter la pièce spécifique requise dans le **dossier** à remettre au **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)**.

Attention : cette liste n'est pas limitative !

Activité	Pièce à fournir au CFE	Autorité compétente en Ile-de-France
Architecte	copie de l'inscription à l'Ordre des architectes	Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France
Commissionnaire de transport	original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route	DRIEA
Crèche	copie de l'autorisation du président du Conseil général après avis du maire de la commune d'implantation	Conseil général de département
Débit de boissons	copie du récépissé qui vaut licence	<ul style="list-style-type: none"> Paris : préfecture de police autres départements : mairie
Entreprise de domiciliation	copie de l'agrément délivré par la préfecture	<ul style="list-style-type: none"> Paris : préfecture de police autres départements : préfecture
Entreprise de travail temporaire	copie de la déclaration préalable d'activité	DIRECCTE
Entreprise de spectacles	copie de la lettre de la DRAC notifiant le numéro d'enregistrement de la demande de licence	DRAC
Expert-comptable	copie de l'inscription à l'Ordre des experts-comptables	Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Ile-de-France
Pharmacie	copie de l'inscription au tableau de l'Ordre des	Conseil régional de l'Ordre des

	pharmaciens	pharmaciens d'Ile-de-France
Restaurant	copie du récépissé qui vaut licence	<ul style="list-style-type: none"> • Paris : préfecture de police • autres départements : mairie
Transport routier de marchandises	original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route	DRIAE
Transport routier de personnes	original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route	DRIAE

Remarque : il existe des activités pour lesquelles la réglementation prévoit que la déclaration ou la demande d'autorisation est effectuée après l'immatriculation au RCS. Dans ce cas, la pièce justificative doit être fournie directement au greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente.

Contactez votre CFE

- [Coordonnées et horaires des CFE de la CCI Paris-IDF](#)

Liens utiles pour vos démarches

- [DIRECCTE d'Ile-de-France](#)
- [DRIEA d'Ile-de-France](#)
- [DRAC d'Ile-de-France](#)
- [ARS d'Ile-de-France](#)

© CCI Paris Ile-de-France



URL de la page convertie en PDF: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs>